

# ACTION URGENTE

## LESOTHO. RELAXE DE 22 MILITAIRES ACCUSÉS DE MUTINERIE

**Une cour martiale a relaxé 22 membres des Forces de défense du Lesotho (LDF) accusés de mutinerie et la Haute Cour a ordonné l'abandon des poursuites pénales à l'encontre d'un autre, un mois auparavant. Ces 23 militaires avaient été arrêtés et placés en détention entre mai et juin 2015. Ils avaient été inculpés de mutinerie la même année. S'ils avaient été déclarés coupables, ils auraient encouru la peine de mort.**

Le 18 décembre 2017, une cour martiale a relaxé **22 membres des Forces de défense du Lesotho (LDF)** inculpés de mutinerie. La Haute Cour a ordonné l'abandon des poursuites pénales à l'encontre du général de brigade Thoriso le 18 novembre 2017. Ces 23 militaires avaient été arrêtés et placés en détention entre mai et juin 2015. Ils avaient été inculpés la même année de « manquement à réprimer une mutinerie » et de « non signalement d'une mutinerie ». La peine maximale encourue pour mutinerie est la peine de mort. Les intéressés ont été arrêtés aux côtés de 27 autres militaires à la suite du limogeage du chef d'état-major des armées Maaparankoe Mahao, qui a eu lieu le 21 mai 2015 après des mois d'instabilité politique. Les 50 membres des LDF interpellés étaient considérés comme fidèles à cet homme. Le lieutenant-général Mahao a été assassiné en juin 2015.

Vingt-sept militaires ont été relâchés peu après leur arrestation et seuls 23 ont été maintenus en détention à la prison de sécurité maximale de Maseru, bien que plusieurs décisions de justice aient ordonné leur libération. Ces derniers ont finalement tous recouvré la liberté entre décembre 2015 et mars 2017. Ils ont déclaré avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements en détention.

Une commission d'enquête de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), composée de 10 membres, a été mise en place le 3 juillet 2015 pour faire la lumière sur les problèmes de sécurité au Lesotho, en particulier l'homicide de Maaparankoe Mahao. Dans son rapport, elle recommande que les 23 personnes accusées de mutinerie soient graciées et que les charges dont elles font l'objet soient levées. Selon elle, le lieutenant-général Maaparankoe Mahao a été assassiné et non pas abattu lors de son arrestation, comme l'avaient affirmé les LDF. Elle indique, en outre, que certaines personnes à l'hôpital et au sein des LDF ont tenté de dissimuler les circonstances de sa mort.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 263/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr33/7295/2015/fr/>.

Personnes concernées : 23 membres des LDF

Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 263/15, AFR 33/7761/2018, 23 janvier 2018

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

